

VOIX des MÉTAUX

REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Montholon. — Paris 9^e
C.C.P. Paris 1258-03 TRU. 91-03

ORGANE DE LIAISON DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'OUVRIERS, EMPLOYES, TECHNICIENS ET AGENTS-DE MAITRISE DE LA METALLURGIE DE LA REGION PARISIENNE

Un siècle de conquêtes ouvrières

Quelques étapes du Mouvement Ouvrier 1848

Le printemps radieux de 48, que nous célébrons cette année, a été dans l'histoire, la première manifestation joyeuse et retentissante de cet éveil de la conscience ouvrière, éveil qui remonte aux alentours de 1840.

L'âge d'or de la bourgeoisie « Louis-Philipparde » avait été aussi celui du paupérisme généralisé et d'un intolérable régime du travail. Un contraste aussi violent entre la richesse et la pauvreté inspirait à certains hommes de l'ordre établi, les inquiétudes les plus vives et aux travailleurs l'ardent désir d'un changement total.

La classe ouvrière, en tant que telle, n'existait pas encore ; seuls, les artisans mieux payés (bijoutiers, tailleurs, menuisiers, typographes) pouvaient s'offrir le luxe de quelques méditations utiles ou de quelques lectures. Ces véritables « gants jaunes » du prolétariat, bien qu'ils fussent souvent, eux aussi, victimes des crises industrielles, eurent le mérite de réfléchir sur le sort de tous les travailleurs et de

faire pénétrer peu à peu les idées de solidarité ouvrière et d'organisation du travail.

Cet éveil se traduisit non seulement par l'écllosion de nombreuses mutuelles et sociétés de résistance mais encore par la naissance spontanée des premiers journaux ouvriers et de toute une littérature populaire dont quelques œuvres mériteraient d'être mieux connues.

Ainsi, la révolution germaient lentement dans les esprits, subitement, les persécutés de la veille devinrent les triomphateurs un peu naïfs du lendemain.

Nous ne raconterons pas cette aventure. Quelques mois suffirent pour décevoir les espérances les plus folles et décourager les bonnes volontés les plus touchantes. Juin 1848 et ses suites ancrèrent au cœur de l'ouvrier de solides rançunes contre le gouvernement de ce temps, qu'il fut dirigé par des républicains ou des conservateurs cléricaux. Napoléon III pouvait venir... l'ouvrier déjà l'acceptait ; par

dégoût, par lassitude ou bien en souvenir de « l'Autre ».

Première étape dans l'histoire ouvrière.

L'échec politique de 43 servit de leçon et incita, après quelques années obscures, les nouveaux meneurs ouvriers à reporter essentiellement leurs efforts sur la création de « chambres syndicales » héritières évoluées des « résistances » du passé. Ces chambres syndicales cherchent à se concerter, mieux, à s'unir par des pactes « fédératifs » ; des fédérations de sociétés ouvrières se constituent à Paris, Rouen, Lyon, Marseille, à la veille de la Commune.

L'idée de classe succède à l'idée de métier, le compagnonnage florissant vers 1840, se meurt désormais ; le syndicalisme est né.

Noyé dans un bain de sang, ce syndicalisme refléurit par la suite, plus puissant, gonflé par l'apport d'éléments nouveaux venus de la grosse industrie. Travaillé par les querelles idéologiques violentes, le syndicalisme cégétiste anarchisant d'avant 1914 traduit une mentalité ouvrière trop longtemps refoulée par un Etat qui s'est servi de ses Juges, de sa police et de son armée à des fins hostiles à la justice sociale.

Il faut attendre l'année 1919 pour voir s'instaurer en France, un syndicalisme plus constructif, soucieux à la fois de sauvegarder son indépendance et de prendre toute sa place dans l'Etat moderne.

L'adolescence agitée du mouvement ouvrier est terminée. Le centenaire de 48, grâce aux études sociales qui ne manquent pas de paraître, doit nous permettre de mieux comprendre et les origines et les étapes ultérieures de toute l'activité ouvrière présente.

a été un mouvement d'unanimité, auquel participèrent en masse les travailleurs de toutes opinions : mouvement révolutionnaire qui joignait à un sens alors nouveau de la solidarité des travailleurs, le respect de l'individu, de la liberté des principes spirituels qui peuvent animer son action.

1848 est pour nous l'évocation du premier élan victorieux de la démocratie ouvrière, l'évocation des travailleurs unis dans une même volonté de Libération.

1848 est pour nous la naissance d'une tradition ouvrière chrétienne dans laquelle nous voyons les racines profondes de notre syndicalisme.

1848 est une Libération. Alors que la classe ouvrière n'avait sous la monarchie de Juillet aucun droit de parole, le Gouvernement provisoire issu de Février comprend dans son sein, auprès des bourgeois modérés, des représentants authentiques du monde du travail.

- Bien vite une législation démocratique voit le jour +
- Abolition de la peine de mort.
 - Etablissement du suffrage universel.
 - Emancipation des esclaves aux colonies.
 - Abolition du serment politique.
 - Liberté de la presse.
 - Liberté de réunion.
 - Préparation d'un plan d'éducation universelle et gratuite.
 - Garantie du travail à tous les citoyens.
 - Droit pour les ouvriers de s'associer entre eux pour jouir du fruit de leur travail.
 - Création des ateliers nationaux, etc...

LA REVOLUTION DE FEVRIER EST UNE VICTOIRE OUVRIERE

Dans le peuple une grande espérance est née. Avec ce Gouvernement les injustices et la misère vont disparaître.

Mais bien vite la bourgeoisie prend peur. Elle a peur de cette classe qui monte, elle a peur de ce peuple qui se réunit, pense, s'organise librement ; elle a peur de la victoire ouvrière de Février.

Bourgeois bien pensants et athées s'unissent ; en Juin ils étouffent cette montée ouvrière ; c'est l'anéantissement de toutes les conquêtes démocratiques obtenues depuis février.

La classe ouvrière non organisée n'a pu conserver les avantages qu'elle venait d'obtenir, elle n'a pu résister à la vague réactionnaire.

Ch. SAVOILLAN.

- LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE -

R. NOUAT.

Au Conseil Economique

BAISSE DES PRIX d'abord !

La C.F.T.C. vient de gagner une rude bataille, au sein du Conseil Economique dont, on s'en souvient, une délégation spéciale avait reçu du Gouvernement mission d'étudier l'évolution du rapport entre les prix et les salaires.

Nous croyons utile de reproduire ici les principaux passages d'un article de A. Bahuaud (Service de documentation C.F.T.C.), paru dans « Syndicalisme » n° 170 du 26-2-48, et retraçant avec clarté les débats de cette Assemblée Constitutionnelle où la C.F.T.C. a su faire entendre et admettre par une large majorité la voix de la sagesse qui est en même temps celle des travailleurs « Faire baisser les prix ! »

Cette délégation du Conseil Economique, qui comprenait les présidents de tous les groupes constitutifs de l'assemblée, décide, le 31 janvier, de confier à un comité d'experts (1 C.G.T., 1 C.F.T.C., 1 U.N.A.F., 1 C.G.A., 1 C.N.P.F.) présidé par M. Sauvy, le soin d'établir et de mettre à jour les indices des prix et des salaires. Les travaux du comité commencent aussitôt et, le 10 février, un premier rapport préliminaire est présenté à la délégation. Pour les trois postes : alimentation, chauffage et éclairage, loyer qui représentent à peu près 75 0/0 de l'ensemble d'un budget-type, les experts arrivent, avec leurs propres pondérations, aux indices suivants :

	1 ^{er} nov. 47	25 janv. 48
C.G.T.	100	117.2
C.N.P.F.	100	111.8
U.N.A.F.	100	113.4
C.F.T.C.	100	115.5

Points de vue différents

La délégation se réunit les 10 et 11 février. C'est alors que le délégué de la C.G.T., M. Le Brun, précipite la discussion et formule déjà ses conclusions, sans attendre les résultats définitifs des experts. M. Le Brun, pressé d'aboutir et soumis, semble-t-il, à un mandat impératif, développe son argumentation : du 1^{er} décembre au 25 janvier, le comité des experts évalue à environ 12 0/0 la hausse du coût de la vie. Ce pourcentage, compte tenu des appréciations propres à la C.G.T., conduit, pour le 10 février, au résultat global de 21,5 0/0 ; réfutant alors l'affirmation du ministre des Finances, selon laquelle la revalorisation des salaires, décrétée fin décembre, englobe les hausses de prix officiellement autorisées par les arrêtés de remise en ordre pu-

bliés à cette même date, M. Le Brun déclare textuellement — retenons bien cette phrase — : « Regrettant qu'une baisse autoritaire et massive des prix ne soit pas possible, du fait de la situation économique et financière actuelle, la délégation est logiquement conduite à suggérer un ajustement au moins traire. » Maurice Bouladoux intervient alors. S'il peut admettre les grandes lignes de la proposition Le Brun, toutefois « il n'est pas d'accord, — et je cite encore le procès-verbal —, sur le fait que l'on ne puisse envisager une baisse des prix et que l'on doive aller à un rajustement des salaires ».

« La tendance de la C.F.T.C., affirme-t-il, n'est pas de demander des hausses de salaires avant que tous les efforts aient été faits sur les prix. »

Le Comité des experts, sur l'avis de la majorité de la délégation, poursuit ses travaux. On en arrive ainsi au 13 février. Les experts ont chiffré la hausse pour le poste « divers » qui, conjugué avec les trois précédents (alimentation, chauffage et éclairage, loyer) mis à jour au 30 janvier, représente environ 85 à 90 0/0 des dépenses habituelles. M. Le Brun estime ces résultats suffisants et croit possible de conclure définitivement.

Il présente donc à la délégation ses nouvelles propositions qui, dans l'essentiel, reprennent son argumentation précédente : la hausse du coût de la vie, depuis le 1^{er} décembre, s'établit en moyenne à 20 0/0. Les hausses provenant directement de la remise en ordre décidée par le gouvernement en même temps que la revalorisation des salaires, au 31 décembre, sont évaluées à 10 0/0. Il reste donc une hausse graduelle réelle de 10 0/0.

- LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE -

La classe ouvrière attend...

Actuellement se joue sur le plan national le sort tout entier de la classe ouvrière dans la lutte entre les prix et les salaires.

L'effervescence créée dans le monde du travail par les événements de novembre et décembre est à peine calmée qu'elle risque, sous la pression de certains syndicalistes, d'entrer dans une nouvelle phase que des éléments concrets viennent renforcer.

Nous avons toujours dit, et c'est la thèse que nous soutenons avec vigueur que, seule, une action énergique et continue sur les prix et en particulier sur les produits alimentaires et de première nécessité pourrait donner au monde du travail et aux économiquement faibles un pouvoir d'achat réel.

C'est une position que nos organisations ont toujours défendue, surtout depuis la Libération, et nous regrettons vivement que les différents gouvernements qui se sont succédé n'aient pas voulu comprendre le danger d'une démagogie trop facile qui consiste à pratiquer une politique économique à la petite semaine.

Le déséquilibre sans cesse croissant entre les prix et les salaires ne se résorbera pas par une série

de « colmatages » plus ou moins importants pratiqués sous la formule consacrée de « remise en état des salaires ».

Il est juste de dire que, malgré un certain scepticisme superficiel, les travailleurs suivent avec intérêt l'action gouvernementale en matière de prix.

Malheureusement, les jours qui passent n'apportent pas une preuve tangible de la réussite des mesures financières prises par les Pouvoirs publics et le prélèvement exceptionnel, le blocage des billets de 5.000 francs qui semblaient devoir freiner les possibilités de pression de certains sur le marché n'apparaissent pas comme une arme suffisamment efficace.

Bien au contraire, le consommateur a déjà l'impression et même la certitude que les commerçants entendent récupérer sur sa peau les sommes dont ils sont redevables au Trésor pour le prélèvement exceptionnel et la totalité de leurs billets de 5.000 francs, dans la crainte possible d'une spoliation éventuelle.

Or cette psychose de perte vient encore renforcer le slogan de la répercussion de l'augmentation des salaires sur celle des prix.

S'il est indéniable qu'une variation des salaires a une influence sur les prix, il est faux de dire que la répercussion est intégrale.

Alors, pourquoi tolérer des hausses comme celles que nous enregistrons depuis le début janvier, sur tous les produits sans distinction, sans qu'il soit possible de dire qu'elles soient à leur maximum et qu'une stabilisation serait possible.

Notre balance financière n'est pas si brillante pour que le pays puisse se permettre de renouveler

l'expérience de ces derniers mois.

Et pourtant, d'aucuns n'ont pas perdu cet espoir, puisque devant le refus du C.N.P.F. de tenter une baisse générale de 10 %, après l'étude faite par le Conseil Economique en matière de salaires et prix, la C.G.T., reprenant son vieux cheval de bataille, descend à nouveau dans l'arène pour revendiquer une majoration de 50 % sur les salaires de novembre et un minimum vital de 12.900 francs.

Mais les expériences successives de hausses de salaires qui ont vu jour depuis la Libération n'ont apporté que des déceptions à la classe ouvrière qui a vu son pouvoir d'achat s'amenuiser, puisqu'

H. MICHELET.

- LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE -

PRIX DU JOURNAL

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs et diffuseurs d'avoir majoré, sans les prévenir auparavant, le prix de vente de notre journal, sur le dernier numéro de février 1948.

Par suite de hausses imprévues et exceptionnelles, nous avons été dans l'obligation de porter au dernier moment le prix de vente de 3,50 à 4 francs.

Nous sommes certains que tous nos camarades comprendront les difficultés financières qui assaillent une Presse syndicale qui peut rester libre.

VOIX DES METAUX.

DELEGUES SYNDICAUX

Soyez disciplinés. N'entrez aucun mouvement dans votre entreprise sans en aviser auparavant, par téléphone votre syndicat.

Soyons vigilants et gardons un contact étroit entre nous.

Les Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C. de la R.P.

